

au fil de L'YONNE

Supplément



L'Assemblée Départementale



Servir l'Yonne d'aujourd'hui et construire l'Yonne de demain

Les élections cantonales des 9 et 16 mars ont permis de renouveler la moitié de l'Assemblée Départementale. Vingt Conseillers Généraux ont été élus ou réélus à l'occasion de ces deux tours de scrutin.

De nouveaux élus ont fait leur entrée au Conseil Général : Jean-Pierre Bouilhac, Jean-Claude Carra, Michel Courtois, Mireille Le Corre, William Lemaire, Jean-Baptiste Lemoine, Jean Massé, Guy Paris. Ils ont obtenu la confiance de leurs concitoyens qui les ont choisis pour mettre leurs compétences au service de la collectivité départementale. Elu 32^e Président du Conseil Général de l'Yonne le 20 mars par mes pairs, je mesure cet honneur et les responsabilités qui l'accompagnent. Si le département de l'Yonne a autant changé, s'est autant équipé et modernisé pendant les seize années de présidence de mon prédécesseur, Henri de Raincourt, c'est grâce à son engagement et à ses compétences mais aussi grâce à l'état d'esprit de tolérance et de respect mutuel qu'il a su insuffler et que je m'efforcerai de prolonger.

Notre Assemblée agira de manière à permettre au département de l'Yonne de continuer à s'équiper et à s'adapter aux évolutions d'un monde qui bouge et change sans cesse.

Présent dans pratiquement tous les secteurs de la vie des Icaunais, le Conseil Général a vu, ces dernières années, ses compétences se renforcer encore dans le secteur social avec notamment la prise en charge du handicap, la protection des enfants en difficulté et l'aide aux personnes âgées.

Parmi les priorités de mon mandat figurera, en matière d'insertion, l'expérimentation du Revenu de solidarité active (RSA).

Je proposerai également de créer une sixième commission consacrée à l'environnement et au développement durable afin de contribuer à lutter contre le réchauffement climatique et à œuvrer pour la préservation de la biodiversité. Le développement économique du département sera également au cœur de nos préoccupations comme le développement touristique de notre territoire dont les nombreux atouts devront être encore mieux valorisés. Forte de la confiance des électeurs, notre Assemblée mobilisera tous ses moyens pour servir l'Yonne d'aujourd'hui et construire l'Yonne de demain.

Jean-Marie Rolland,
Député de l'Yonne
Président du Conseil Général
jmrolland@cg89.fr



LES
CONSEILLERS
GÉNÉRAUX





De haut en bas et de gauche à droite :

En haut :

Jean-Marie Jost (Guillon),
Jean-Noël Loury (Coulanges-la-Vineuse),
Gérard Amouts (Ligny-le-Châtel),
Jean-Pierre Bouilhac (Cruzy-le-Châtel),
Jean-Baptiste Lemoyne (Chéroy),
Bruno Gervier (Sens-Nord-Est),
Dominique Hudry (Quarré-les-Tombes),
Jean-Claude Lemaire (L'Isle-sur-Serein).

3^e rang :

Patrick Gendraud (Chablis),
Guy Paris (Auxerre-Sud-Ouest),
Jean-Michel Delagneau (Seignelay),
Jean Marchand (Cersiers),
Maurice Bramoullé (Coulanges-sur-Yonne),
Michel Courtois (Chamy),
Jean Massé (Saint-Sauveur-en-Puisaye),
Christian Brière (Pont-sur-Yonne),
Guy Bourras (Saint-Julien-du-Sault),
Maurice Pianon (Tonnerre).

2^e rang :

Alain Henry (Ancy-le-Franc),
Michel Pellerin (Noyers-sur-Serein),
Alain Ladrangé (Sens-Sud-Est),
Pascal Bourgeois (Toucy),
François Boucher (Migennes),
Jean-Claude Denos (Courson-les-Carières),
Jean-Claude Leroy (Sergines),
Alain Drouhin (Bléneau),
William Lemaire (Aillant-sur-Tholon),
Jean Mariani (Avallon),
André Villiers (Vézelay).

1^{er} rang :

Jean Pingal (Villeneuve-l'Archevêque),
Robert Bideau (Auxerre-Nord),
Serge Franchis (Auxerre-Est),
Monique Hadrbolec (Auxerre-Sud),
Eliane Magne (Saint-Florentin),
Jean-Marie Rolland (Vermenton),
Mireille Le Corre (Auxerre-Nord-Ouest),
Marie-Laure Capitain (Flogny-la-Chapelle),
Jean-Luc Dauphin (Villeneuve-sur-Yonne),
Pierre Bordier (Saint-Fargeau),
Julien Ortega (Joigny),
Jean-Claude Carra (Brienon-sur-Armançon),
Philippe Serré (Sens-Ouest).

L'Assemblée Départementale **se**



**le Président du
Conseil Général**

**Jean-Marie
Rolland,**

Député de l'Yonne,
Conseiller Général
de Vermenton

12 Vice-présidents :



**Jean-Luc
Dauphin,**

Premier vice-
président,
Conseiller Général
de Villeneuve-sur-
Yonne



**Maurice
Pianon,**

Deuxième
vice-président,
Conseiller Général
de Tonnerre



**Pierre
Bordier,**

Troisième vice-
président,
Sénateur de
l'Yonne,
Conseiller Général
de Saint-Fargeau



**Jean-Claude
Leroy,**

Vice-président,
Rapporteur du
budget,
Conseiller Général
de Sergines



**Serge
Franchis,**

Conseiller Général
d'Auxerre-Est



**Philippe
Serré,**

Conseiller Général
de Sens-Ouest

compose de 42 élus dont...



Patrick Gendraud,
Conseiller Général
de Chablis



François Boucher,
Conseiller Général
de Migennes



Jean-Noël Loury,
Conseiller Général
de Coulanges-la-
Vineuse



Robert Bideau,
Conseiller Général
d'Auxerre-Nord



Maurice Bramoullé,
Conseiller Général
de Coulanges-sur-
Yonne



Julien Ortega,
Conseiller Général
de Joigny

5 secrétaires :



Eliane Magne,
Conseiller Général
de Saint-Florentin



Jean-Claude Lemaire,
Conseiller Général
de L'Isle-sur-
Serein



Michel Pellerin,
Conseiller Général
de Noyers-sur-
Serein



Gérard Arnouts,
Conseiller Général
de Ligny-le-Châtel



Alain Henry,
Conseiller Général
d'Ancy-le-Franc

Les membres de l'Assemblée Départementale :



Jean-Pierre Bouilhac,
Conseiller Général
de Cruzy-le-Châtel



Pascal Bourgeois,
Conseiller Général
de Toucy



Guy Bourras,
Conseiller Général
de Saint-Julien-
du-Sault



Christian Brière,
Conseiller Général
de Pont-sur-Yonne



Marie-Laure Capitain,
Conseiller Général
de Flogny-la-
Chapelle



Jean-Claude Carra,
Conseiller Général
de Briennon-sur-
Armançon



Michel Courtois,
Conseiller Général
de Charny



Jean-Michel Delagneau,
Conseiller Général
de Seignelay



Jean-Claude Denos,
Conseiller Général
de Courson-les-
Carrières



Alain Drouhin,
Conseiller Général
de Bléneau



Bruno Gervier,
Conseiller Général
de Sens-Nord-Est



Monique Hadrbolec,
Conseiller Général
d'Auxerre-Sud



Dominique Hudry,

Conseiller Général
de Quarré-les-
Tombes



Jean-Marie Jost,

Conseiller Général
de Guillon



Alain Ladrangé,

Conseiller Général
de Sens-Sud-Est



William Lemaire,

Conseiller Général
d'Aillant-sur-
Tholon



Jean-Baptiste Lemoyne,

Conseiller Général
de Chéroy



Mireille Le Corre,

Conseiller Général
d'Auxerre-Nord-
Ouest



Jean Marchand,

Conseiller Général
de Cerisiers



Jean Mariani,

Conseiller Général
d'Avallon



Jean Massé,

Conseiller Général
de Saint-Sauveur-
en-Puisaye



Guy Paris,

Conseiller Général
d'Auxerre-Sud-
Ouest



Jean Pingal,

Conseiller Général
de Villeneuve-
L'Archevêque



André Villiers,

Conseiller Général
de Vézelay



A quoi sert le Conseil Général ?

Grâce aux lois de décentralisation de 1982 et 1983 prolongées par l'Acte II de la décentralisation à partir de 2004, les compétences du Conseil Général se sont considérablement élargies. Acteur principal de la vie du Département et première « entreprise de l'Yonne » avec plus de 1700 agents, il intervient désormais dans de nombreux secteurs de la vie quotidienne. Ses principaux domaines d'intervention sont :

L'action sociale

Le Conseil Général accompagne les habitants au quotidien. Il assure la prévention, le suivi et la prise en charge des personnes en difficulté. Il apporte aux personnes âgées une aide personnalisée, protège la mère et l'enfant. Il gère le RMI et assure la mise en place du RMA, lutte contre l'exclusion et la précarité et s'attache à renforcer toutes les formes

de solidarité. Il aide financièrement les personnes handicapées à leur domicile, en famille d'accueil ou en établissement par l'entremise de la Maison départementale des personnes handicapées inaugurée en novembre 2007. L'acte II de la décentralisation a attribué au Département un véritable rôle de « chef de file » en matière d'action sociale.



L'éducation et les transports

Offrir le meilleur cadre scolaire aux jeunes Icaunais : telle est la mission du Conseil Général. Responsable de la construction, de la restructuration, de l'équipement et du fonctionnement des collèges publics, il participe également au fonctionnement des collèges privés dans le respect des textes applicables en la matière. Il est également de sa compétence de transporter les élèves jusqu'à leurs établissements scolaires dans tout le Département. Depuis l'acte II de la décentralisation, les personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) sont placés sous l'autorité du Président du Conseil Général.

SVIVEZ LE
GUIDE !



L'aménagement du territoire

Les routes (4 850 km), l'aménagement rural et le développement économique constituent trois des axes majeurs de l'action du Conseil Général. Il participe financièrement à l'investissement d'équipements des communes. Depuis 2007, le Conseil Général a en charge 316 kilomètres de routes nationales dites d'intérêt local.

La culture, le tourisme et le sport

Monuments historiques, églises, musées, festivals, théâtres, expositions, bibliothèques... Le Conseil Général participe activement à la vie culturelle du Département. Il contribue à la valorisation du patrimoine, apporte son soutien financier à des structures associatives dans les domaines du spectacle vivant, de la musique, de la danse et des arts plastiques. Il est aussi particulièrement actif en matière sportive (soutien au clubs, aux fédérations, animation du territoire...).



L'environnement

Le Conseil Général veille à protéger la nature, à sauvegarder le cadre de vie, à garantir la qualité de l'eau ainsi qu'à valoriser l'espace rural et les espaces naturels.



L'Assemblée Départementale : *le "Parlement" de l'Yonne*

Assemblée délibérante constituée de 42 membres, le Conseil Général est réuni, à l'initiative de son Président, au moins une fois par trimestre, ou sur demande de la Commission Permanente.

Les séances sont publiques. Toutefois, le Conseil Général peut décider, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos.

Le Conseil Général ne peut délibérer si la majorité absolue de ses membres en exercice n'est pas présente. Si le quorum n'est pas atteint au jour fixé par la convocation, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard et les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre de membres présents. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

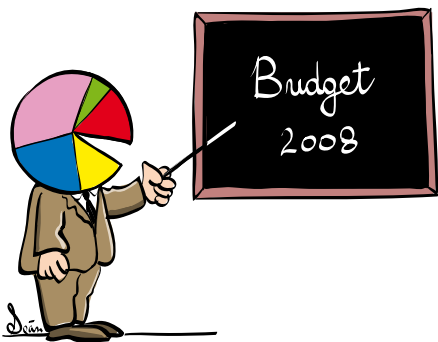
Les délibérations du Conseil Général, prises au nom de la collectivité, sont exécutoires de plein droit, dès qu'il a été procédé à leur publication et à leur transmission au représentant de l'État dans le Département.

Le Président et les Conseillers Généraux

Le Conseil Général élit son Président, les Vice-présidents, les membres de la Commission Permanente et des commissions spécialisées. Il élit aussi les représentants du Département dans de très nombreux organes administratifs. Il établit son règlement intérieur et vote le budget.

Le Président : le chef de l'Exécutif

Élu pour 3 ans par les Conseillers Généraux, le Président du Conseil Général est le chef de l'Exécutif du Département. Il préside et dirige les débats de l'Assemblée Départementale, prépare et exécute les délibérations votées. Assisté dans ses missions par les services placés sous son autorité, il applique les décisions budgétaires et administratives, il ordonne les dépenses, prescrit l'exécution des recettes et gère le patrimoine public.



Le Conseiller Général : il représente un canton

Élu au scrutin majoritaire uninominal à 2 tours, pour une durée de 6 ans, le Conseiller Général représente un canton. Homme de terrain, le Conseiller Général est attentif au bon fonctionnement de la vie sociale, administrative, associative et économique du canton dans lequel il a été élu. Il peut intervenir auprès des maires et des parlementaires. Représentant et défenseur des intérêts du canton auprès du Conseil Général, il est aussi, en qualité de membre de cette Assemblée, chargé de participer à la gestion et, par ses propositions et ses choix, à l'orientation de son action. Pour être éligible, il faut avoir au moins 21 ans, posséder la nationalité française, jouir de ses droits civiques et être dégagé de ses obligations militaires. Le Conseil Général est renouvelable par moitié tous les trois ans.

La Commission Permanente : elle gère le quotidien

Depuis le 1^{er} avril 2004, elle est ouverte à l'ensemble des 42 élus de l'Assemblée Départementale. Elle se réunit à huis clos. Dans l'intervalle des sessions, la Commission Permanente assure la continuité des délibérations de l'Assemblée Départementale qui lui délègue la prise de nombreuses décisions concernant le règlement des affaires courantes : elle gère ainsi le quotidien.

Les services rattachés et organismes associés

Plus de 1700 agents mettent en œuvre les décisions prises par le Conseil Général. Celui-ci finance aussi un certain nombre de services rattachés et d'organismes que nous vous présentons ci-dessous.



Solidarité départementale et insertion :

- 5 territoires distincts pour décliner les politiques départementales d'insertion : le Sénonais ; le Jovinien et le Migennois ; l'Auxerrois ; l'Avallonnais et le Tonnerrois, la Puisaye.
- 7 Unités territoriales de solidarité (UTS) pour conseiller, accompagner et orienter le public à Sens, Joigny, Migennes, Auxerre, Avallon, Tonnerre et Toucy.
- Le Foyer de l'enfance

Développement économique et tourisme :

- Yonne Développement
- Yonne Équipement
- Yonne Active Création
- Agence de développement touristique de l'Yonne

Environnement :

- L'IDEA (Institut départemental de l'environnement et d'analyses) a trois grandes missions : la protection de la santé publique, de l'environnement et le soutien à l'agriculture. Ses principaux domaines d'intervention sont les suivants :
 - hygiène alimentaire,
 - santé animale,
 - agronomie-oéologie,
 - analyses d'eaux,
 - assistance technique aux exploitants de station d'épuration.

Culture :

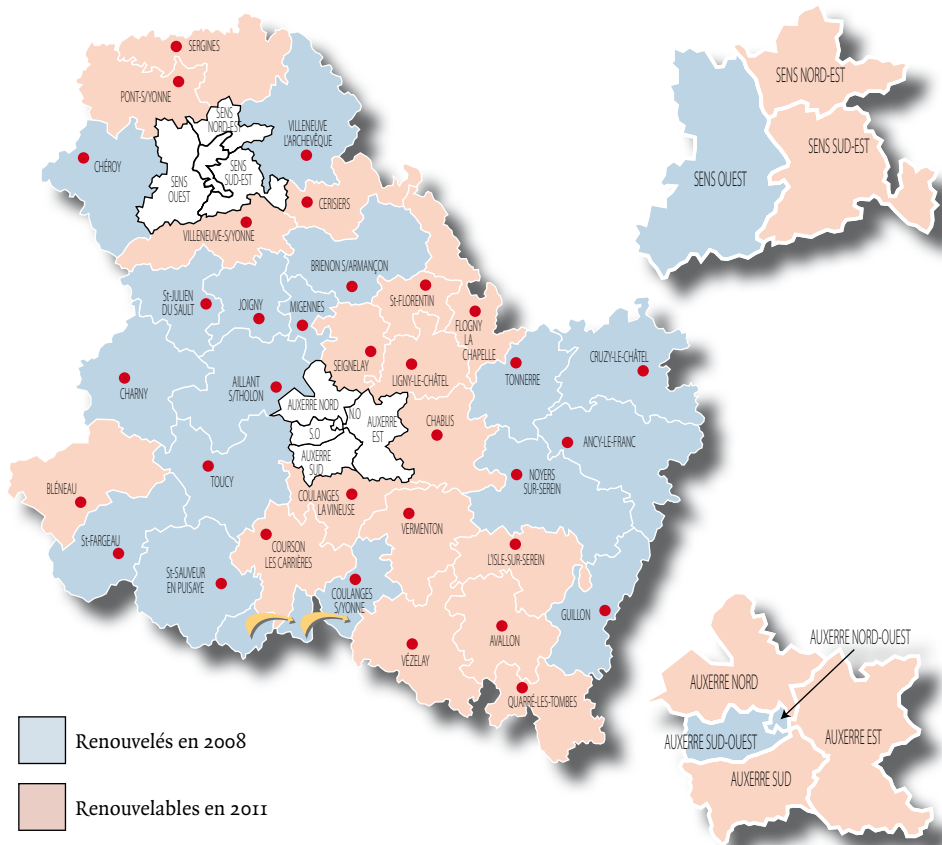
- Les Archives départementales
- La Conservation départementale des musées
- La Bibliothèque départementale
- Le Centre d'art de l'Yonne (arts plastiques)
- L'Yonne en scène (spectacle vivant)
- L'ADDIM 89 (Association départementale pour le développement et l'initiative de la musique et de la danse)

Aménagement :

- 6 Agences territoriales routières (ATR)
- 15 Centres d'exploitation (CE)

Éducation :

- 33 collèges publics EPLE (Établissements publics locaux d'enseignement)





CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'YONNE

Hôtel du Département - 89089 AUXERRE CEDEX

Tél. 03 86 72 89 89 - www.yonne.com